

2023-17-02-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS Le Vendredi 17 février à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie d'Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

Présents : BON Françoise, BERLIOZ Pascaline, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, DELAPIERRE René, HURET Edith, JAY Hélène, KALIAKOURAS Evelyne, MARIANI Michel, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NANTET Laetitia, NIEMAZ Jean-Louis, PERCEVAL Christophe, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, VICHARD Daniel

Absents excusés : ARNAULT Jacqueline (donne pouvoir à RICHIER Maryse), CHATAGNIER Didier, GUILBERT Agnès (donne pouvoir à NIEMAZ Jean-Louis), MATHIS Marc (donne pouvoir à DELAPIERRE René), PARMENTIER Marlène (donne pouvoir à KALIAKOURAS Evelyne), PIANI Alain, TISSOT Christian (donne pouvoir à BRUNIER Thierry)

Absents : CHANOIR Jessica, CHEDAL-ANGLAY Evelyne

Date de la Convocation : 9 Février 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 28
Présents : 19
Votants : 24

Madame Maryse RICHIER est élue secrétaire de séance.

OBJET : Création de postes saisonniers

VU le code général de la fonction publique, et notamment l'article L 313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent pendant la période estivale pour les services espaces verts et de voirie de la commune, et de l'ouverture de l'église de Villargerel, il y aurait lieu, de créer des emplois saisonniers d'agents techniques pour l'entretien des espaces verts et de la voirie à temps complet et de postes de gardiennage pour l'église à temps non complet,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

1- DECIDE de créer et **PRECISE** la durée hebdomadaire des emplois :

- 2 postes gardiennage pour l'église de Villargerel (18H/S)
- 4 postes à temps complet 6 mois (de mai à octobre) (35H/S)
- 1 poste à temps complet 4 mois (35H/S)
- 3 postes à temps complet 1 mois (Juin – Juillet – Août) (35H/S)

2- DECIDE que la rémunération est rattachée à l'échelle indiciaire C1 des adjoints techniques IB 385.

3- CHARGE l'autorité d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion ;

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID : 073-200084572-20230217-2023_02_17_09-DE



4- HABILITE l'autorité à recruter les agents contractuels pour pourvoir ces emplois (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire



André POINET